

Les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires en 2025

En 2025, la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe 16,7 Md€ de crédits budgétaires pour la recherche, en diminution de 2,4 % par rapport à 2024 ; parmi eux, 15,5 Md€ sont ventilables par objectif socio-économique. Plus de la moitié de ces crédits ventilables sont orientés vers la recherche fondamentale. Les objectifs socio-économiques correspondants aux Sciences du vivant, aux Sciences naturelles et à l'Espace représentent 52 % des crédits ventilables.

En 2025, les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires s'élèvent à 16,7 Md€ (- 2,4 % par rapport à 2024)

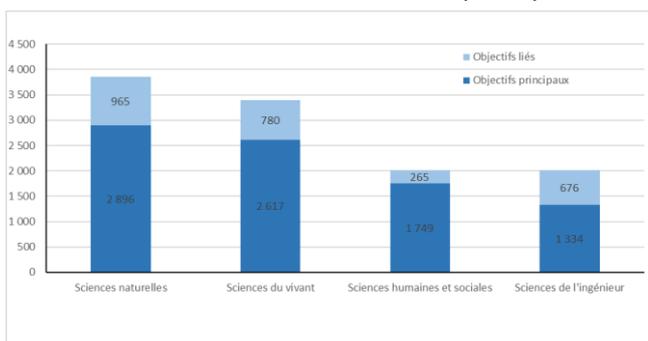
La mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe en un seul ensemble budgétaire l'essentiel des moyens consacrés par l'État à l'économie de la connaissance, sa production, sa diffusion ou sa transmission. Répartis en sept programmes, les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires s'élèvent à 16,7 milliards d'euros (Md€) en 2025, en autorisations d'engagements réparties entre ses différents opérateurs. Ils diminuent de 2,4 % par rapport à 2024.

En 2025, 55 % des crédits budgétaires ventilables sont orientés vers la recherche fondamentale

Le regroupement d'un certain nombre d'objectifs socio-économiques correspond au concept d'avancement général des connaissances, représentatif de la recherche fondamentale.

En 2025, 55 % des crédits budgétaires ventilables, destinés à la recherche dans le cadre de la Mires, sont ainsi orientés vers l'avancement général des connaissances, soit 8,6 Md€ (+ 4,8 % par rapport à 2024). Le champ disciplinaire le plus représenté est celui des « Sciences naturelles » pour lequel les crédits engagés s'élèvent à 2,9 Md€ en objectif principal. L'objectif « Sciences du vivant » dispose de 2,6 Md€. L'ensemble des disciplines « Sciences humaines et sociales » rassemble 20 % des montants (1,7 Md€), dont l'essentiel est constitué de crédits dédiés à la recherche universitaire.

GRAPHIQUE 1 – Avancement général des connaissances – Recherche fondamentale en 2025 (en M€)

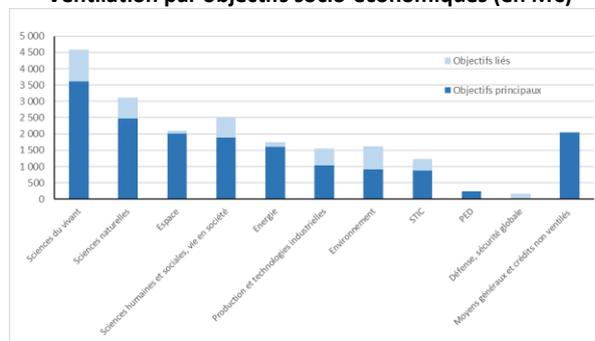


Source : MESR-SIES, enquête annuelle sur la ventilation des crédits budgétaires de la Mires par objectifs socio-économiques.

En 2025, 52 % des crédits budgétaires ventilables sont orientés vers les Sciences du vivant, les Sciences naturelles et l'Espace

La ventilation des crédits budgétaires par objectif socio-économique permet une décomposition du budget suivant les priorités scientifiques et technologiques des opérateurs. Dans le classement par importance décroissante de l'objectif principal, l'objectif « Sciences du vivant » mobilise 23 % des crédits budgétaires ventilables par objectif. Viennent ensuite les objectifs « Sciences naturelles y compris mathématiques, physique et chimie » (16 %) et « Espace » (13 %). L'ensemble de ces crédits augmente de 2,5 % par rapport à 2024. La recherche au profit de l'objectif « Sciences humaines et sociales » représente 12 % des crédits ventilables, celle de l'objectif « Énergie » 10 % et celle de l'objectif « Sciences et technologies de l'information et de la communication » 6 %. Les crédits budgétaires non répartis et non ventilés par objectif concernent les crédits destinés à la recherche universitaire interdisciplinaire et transversale, les moyens généraux des opérateurs et les moyens qui n'ont pas trouvé leur place dans la nomenclature des objectifs socio-économiques. Ils représentent 12 % de l'ensemble des crédits budgétaires.

GRAPHIQUE 2 – Crédits budgétaires de la Mires en 2025 – Ventilation par objectifs socio-économiques (en M€)



Source : MESR-SIES, enquête annuelle sur la ventilation des crédits budgétaires de la Mires par objectifs socio-économiques.

73 % des crédits en Sciences du vivant sont orientés vers la recherche fondamentale

En 2025, l'objectif « Sciences du vivant » absorbe 23 % des crédits budgétaires Recherche ventilables par objectif principal, avec 3,6 Md€, en hausse de 3,0 % par rapport à

2024. La contribution du MESR (1,2 Md€) en couvre 33 %. L'Inserm (y compris ANRS), dont c'est la finalité première, oriente 89 % de ses crédits ventilables vers la protection et l'amélioration de la santé. Les autres institutions de recherche spécialisées dans ce domaine (INCA, les instituts Curie et Pasteur, etc.) y consacrent la quasi-totalité des fonds qui leur sont alloués.

Dans l'objectif « Sciences du vivant », 73 % des crédits sont orientés vers la recherche fondamentale (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales), 18 % vers la protection et l'amélioration de la santé et 9 % vers la production et les technologies agricoles. L'ensemble des opérateurs déclarent 296 M€ à destination de la biotechnologie médicale et de la biotechnologie agricole.

16 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés aux Sciences naturelles

Les mathématiques, la physique, la chimie et les autres sciences naturelles représentent un ensemble de moyens budgétaires s'élevant à 2,5 Md€, soit 16 % des crédits budgétaires ventilables par objectif. Elles augmentent de 6,4 % par rapport à 2024.

Le MESR, qui en est l'acteur principal, réserve 1,3 Md€ à cet objectif, soit 51 % de ce budget. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) en consomment 35 % et le CEA 6 %.

13 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés à l'Espace

L'objectif principal « Exploration et exploitation de l'espace » consomme 2,0 Md€ (- 2,8 % par rapport à 2024). Il représente 13 % du budget Recherche ventilable de la Mires, essentiellement porté par le MESR au titre de la contribution française aux programmes spatiaux européens de l'ESA (1,0 Md€) et par le CNES (0,8 Md€).

12 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés aux SHS

Le groupement d'objectifs « Sciences humaines et sociales-Vie en société » distingue les recherches ayant pour objectif

l'amélioration de la vie en société (vie sociale, infrastructures, enseignement et éducation) et les recherches en sciences sociales et sciences humaines. En 2025, il représente 1,9 Md€, soit 12 % des crédits budgétaires ventilables par objectif. Il progresse de 4,7 % par rapport à 2024.

Le MESR participe pour un montant de 1,2 Md€, soit 64 % de cet objectif. Le CNRS est le deuxième contributeur principal pour un montant de 0,4 Md€, soit 22 % de l'objectif.

Production et technologies industrielles représentent 7 % des crédits ventilables

En 2025, le financement sur crédits budgétaires tourné vers les domaines industriels s'élève à 1,0 Md€ (- 0,5 % par rapport à 2024). Le MESR intervient à hauteur de 43 % dans le cadre, notamment, des agences de programme, des incubateurs et du financement des conventions Cifre. Dans cet ensemble, 0,2 Md€ sont consacrés aux nanotechnologies et biotechnologies environnementales et industrielles. Les sciences pour l'ingénieur (SPI) représentent 44 % de la recherche industrielle, soit 0,5 Md€.

L'Énergie représente un budget de 1,6 Md€ et diminue de 13,4 % par rapport à 2024, notamment du fait de l'ASNR dont les crédits ne sont plus comptabilisés dans la Mires. Avec 1,2 Md€ d'euros consacrés à ce secteur, le CEA en reste l'acteur dominant. La recherche en Environnement mobilise 6 % des crédits budgétaires ventilables, soit 0,9 Md€ (+ 8,9 % par rapport à 2024, hausse répartie sur tous les organismes). Les crédits affectés à la recherche dans les Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) s'élèvent à 0,9 Md€, soit - 21,3 % par rapport à 2024 notamment dû à la non-attribution à la DGE des crédits pour les JEI. Les STIC représentent 6 % des crédits budgétaires affectés à la recherche ; le CEA et le CNRS consomment en 57 %. La R&D au Service des pays en voie de développement bénéficie de 0,2 Md€. L'objectif « Défense », associé au champ de recherche « Sécurité globale », est déclaré pour un montant de 20 M€. Les deux contributeurs essentiels sont le CEA et le CNRS.

Typhaine AUNAY
MESR-SIES

Les **crédits budgétaires pour la recherche de la Mires** sont inscrits en loi de finances initiale (LFI) au titre des autorisations d'engagement (AE). Ils ne prennent pas en compte les annulations ou les ouvertures de crédits intervenant en cours de gestion. Une enquête annuelle menée par le service statistique ministériel du MESR (SIES) interroge les organismes et départements ministériels destinataires de ces moyens sur le financement public prévisionnel et non sur l'exécution des activités de recherche. Cette enquête se différencie donc de l'enquête annuelle auprès du secteur des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes publics de recherche, institutions sans but lucratif) qui évalue la totalité des ressources et des dépenses consacrées à l'exécution des travaux de recherche.

Cet ensemble de crédits budgétaires est réparti en **sept programmes** : les formations supérieures et la recherche universitaire (P150), les recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (P172), la recherche spatiale (P193), la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables (P190), la recherche et l'enseignement supérieur en matière économique et industrielle (P192), la recherche duale (civile et militaire, P191) et l'enseignement supérieur et la recherche agricoles (P142).

Pour tenir compte du fait que les mêmes travaux peuvent concourir simultanément à plusieurs objectifs, les moyens mis en œuvre sont ventilés par **objectifs principaux**, qui correspondent à la finalité directe des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) considérés, et **par objectifs liés**, qui traduisent les liens pouvant exister entre des activités de R&D dont les finalités sont différentes.

L'**avancement général des connaissances** regroupe les disciplines fines suivantes :

- au sein des Sciences du vivant : les sciences médicales, la biotechnologie médicale, les sciences agronomiques et alimentaires, la science vétérinaire, la biotechnologie agricole et les sciences biologiques ;

- au sein des Sciences naturelles et de l'Environnement : les mathématiques et l'informatique, les sciences physiques, les sciences chimiques, les milieux naturels et les autres sciences naturelles ;

- au sein de la Production et technologies industrielles et des STIC : les sciences de l'ingénieur, la biotechnologie environnementale, la biotechnologie industrielle, la nanotechnologie et le secteur autre ingénierie et technologies ;

- les Sciences humaines et sciences sociales.

Pour en savoir plus : [Site du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)